

## **Motion DGH présentée par les membres du C.A. et les représentants des parents d'élèves élus du collège Laënnec de Pont-l'Abbé**

Les élus au CA et représentants des parents d'élèves du collège Laënnec, réunis le mardi 05 février 2019, manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

L'établissement perd 25 heures et une classe pour un effectif prévisionnel pour la rentrée 2019 de 983 élèves, soit seulement 6 élèves de moins qu'en 2018-2019, sans compter qu'au regard des années antérieures, les prévisions d'effectifs ont toujours été en-deçà du nombre réel d'élèves inscrits à la rentrée.

La faiblesse de la dotation a plusieurs conséquences néfastes.

Elle conduit d'abord à l'augmentation des effectifs par classe. Ainsi, on trouverait à la rentrée 2019 30 élèves dans 7 classes de 6<sup>ème</sup>, 29 élèves dans les 8 classes de 5<sup>ème</sup> et les 9 classes de 4<sup>ème</sup>, et 29,5 élèves dans les 8 classes de 3<sup>ème</sup>, soit une moyenne de 29,5 élèves pour 32 classes, sans compter les classes de la SEGPA du collège.

Il s'agit ensuite d'une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement afin de faire des économies aux dépens du secteur éducatif à l'instar de la 2<sup>ème</sup> Heure Supplémentaire que le personnel enseignant n'aura plus le choix de refuser, contribuant ainsi à la suppression de postes d'enseignants, à l'augmentation de postes en service partagés et, encore une fois, à l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Nous nous opposons donc à cette conception de l'école.

Quels que soient les efforts accomplis par les chefs d'établissements pour gérer cette pénurie, la répartition proposée n'est pas pleinement satisfaisante puisqu'elle repose sur des moyens insuffisants pour accomplir nos missions pédagogiques et éducatives dans des conditions acceptables.

La dotation accordée ne laisse en fait qu'une marge très faible de répartition. Par exemple, si l'établissement fait le choix d'ouvrir une division supplémentaire pour alléger les effectifs d'un niveau, ou de dédoubler les classes en langues vivantes, il supprime toute possibilité d'avoir des marges de manœuvre pour organiser des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, pourtant en accord avec l'esprit de la réforme.

En conséquence, les représentants des personnels et parents d'élèves votent contre la structure de la DGH et préfèrent s'abstenir concernant le projet de répartition qui, dans une politique du moindre mal, ne prend pas totalement en compte les besoins pédagogiques des élèves, et qui aggrave les conditions d'exercice du métier.

Nous demandons une DHG abondée d'un nombre d'heures qui permettent la création de divisions supplémentaires et qui pérennisent les postes des enseignants. Nous réclamons également une enveloppe de moyens plus grande afin de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre dans la répartition de la DGH. Il nous semble indispensable enfin que le collège soit doté de deux professeurs documentalistes et de deux infirmières à temps plein étant donné la structure du collège.

Les membres du C.A.

Les parents d'élèves

